



Monsieur le Président,

Notre instance se tient dans un contexte de fortes inquiétudes, marqué par une crise démocratique profonde et par une colère qui s'exprime de plus en plus nettement dans le pays.

Dans le même temps, le besoin de services publics renforcés, accessibles et de proximité n'a jamais été aussi évident. Pourtant, le gouvernement persiste dans une logique d'austérité qui affaiblit durablement les administrations et dégrade les conditions de travail des agents. Nous le redisons clairement : faire toujours plus avec toujours moins, nous n'en pouvons plus.

À cela s'ajoute un contexte économique et social dégradé, nourri par les tensions internationales, la crise énergétique et l'inflation, qui pèsent lourdement sur les salariés comme sur les fonctionnaires, trop souvent laissés de côté.

C'est dans ce cadre que nous avons choisi de siéger à cette seconde convocation du CSAL consacrée aux suppressions d'emplois. Si nous refusons habituellement cet exercice, qui consiste bien souvent à décliner localement des arbitrages déjà décidés sans véritable dialogue, nous faisons cette année un choix différent en raison du passage de l'ancien Tagerfip au nouveau référentiel emploi. Ce changement est structurant et ses conséquences pèseront durablement sur l'avenir des services.

Or, à ce stade, cette réforme manque de lisibilité et de transparence. Le passage au référentiel ETP nous apparaît comme un mécanisme qui risque d'effacer la référence à des emplois budgétés pourtant indispensables, sans garantir pour autant que les effectifs affichés seront réellement pourvus. Nous demandons donc une présentation claire de la situation réelle, service par service, incluant notamment les absences de longue durée, les temps partiels, les effectifs des divisions et les arbitrages retenus.

Quel est, au fond, l'intérêt d'une telle transformation, si ce n'est de préparer les services à une nouvelle saignée dans les moyens disponibles ?

Le passage de l'ancien référentiel au nouveau conduit par ailleurs à afficher, pour notre direction, une baisse de 18 emplois. Dans le même temps, il devient impossible d'identifier clairement la contribution réelle de notre direction aux suppressions d'emplois décidées dans le cadre du PLF. Nous attendons donc de votre part des réponses précises, ainsi qu'une visibilité concrète sur les conséquences pour les services et pour les agents.

Nous réaffirmons également notre inquiétude, déjà exprimée en novembre 2025, sur les effets de ce nouveau mode de calcul pour les petites directions. Avec un écart de 8 % entre les emplois implantés et le calcul en ETP, les Hautes-Alpes apparaissent particulièrement exposées.

À cela s'ajoutent la réforme du contrôle fiscal et la disparition du PCE dans notre département, dans le sillage de la note du 15 mai 2025, note dont il faut bien dire qu'elle est restée d'une grande obscurité, y compris pour vous, comme vous l'avez vous-même indiqué au sein de ces instances et auprès des personnels.

Derrière cette réforme, ce sont des emplois qui s'évaporent, des missions qui s'étiolent et une équité fiscale qui s'éloigne. Sans surprise, nous voterons contre une réforme qui fragilise la sphère du contrôle fiscal et met davantage encore les personnels en difficulté.

S'agissant de l'expérimentation du PRS, les conclusions peuvent naturellement être lues sous plusieurs angles. Oui, un effectif plus important permet de mieux absorber la charge de travail. Ce n'est pas exactement une découverte, mais il est toujours bon de le constater.

Pour autant, la réalité quotidienne demeure marquée par la masse des petits dossiers, par le poids d'une mission comptable toujours plus large et plus complexe, par l'absence d'applicatifs réellement performants et par le traitement des petites cotes, qui pèsent lourdement sur les équipes.

Nous notons enfin que cette réorientation a fragilisé les SIE en termes d'effectifs et de polyvalence. Les SIE récupéreront demain l'apport RH des PCE, ce qui revient, une fois encore, à déplacer les difficultés au lieu de les résoudre. C'est un mécano sans fin : on colmate à gauche pour désorganiser à droite.

S'agissant de la campagne des avis, force est de constater que nous abordons désormais la campagne déclarative avec des agents qui devront, une nouvelle fois, faire bonne figure et poursuivre leur investissement remarquable, notamment dans le cadre du soutien national, malgré des moyens humains très réduits dans les CAD, les PCR et les SIP, en attendant le SIP de demain et les emplois d'après-demain.

Concernant le bilan des cadres A, nous souhaitons également revenir sur le mouvement au choix, qui continue de provoquer beaucoup d'incompréhension et de mécontentement. Des collègues nous disent très clairement qu'ils ont choisi la fonction publique pour échapper à des méthodes de recrutement inspirées du privé, où il faut se vendre, produire un CV, une lettre de motivation et parfois même se soumettre à un entretien.

Si vous souhaitez en faire le bilan, nous avons déjà de nombreux retours, souvent très critiques. Une question centrale se pose : quelles réelles opportunités de mutation ce dispositif offre-t-il aux agents A, en dehors de toute logique de réseau, de carrière ou de pression implicite ? Comment ne pas alimenter le sentiment que certains choix seraient arrêtés à l'avance et que les entretiens ne servent parfois qu'à habiller des décisions déjà prises ?

Et comment demander aux collègues d'exprimer une motivation sincère et crédible pour un poste lorsqu'ils sont amenés, par nécessité, à candidater simultanément sur plusieurs postes ?

Enfin, sur le budget, la question des frais de déplacement occupe pleinement l'actualité, au regard du contexte international et d'un pouvoir d'achat toujours plus contraint.

Sur l'ensemble de ces sujets, nous vous rappelons votre responsabilité d'informer clairement les services sur la réalité des situations, sur leurs conséquences concrètes et sur les éventuels risques pesant tant sur les organisations de travail que sur les agents. Les personnels ont besoin de réponses précises, d'engagements clairs et d'une visibilité réelle.